

## Candidatez pour BIO'innov 2023 & boostez votre projet bio & innovant !

### Édition spéciale produits biologiques

#### Vous avez une idée de projet bio & innovant à (re)lancer ?

Vous êtes situé en Auvergne-Rhône-Alpes ?

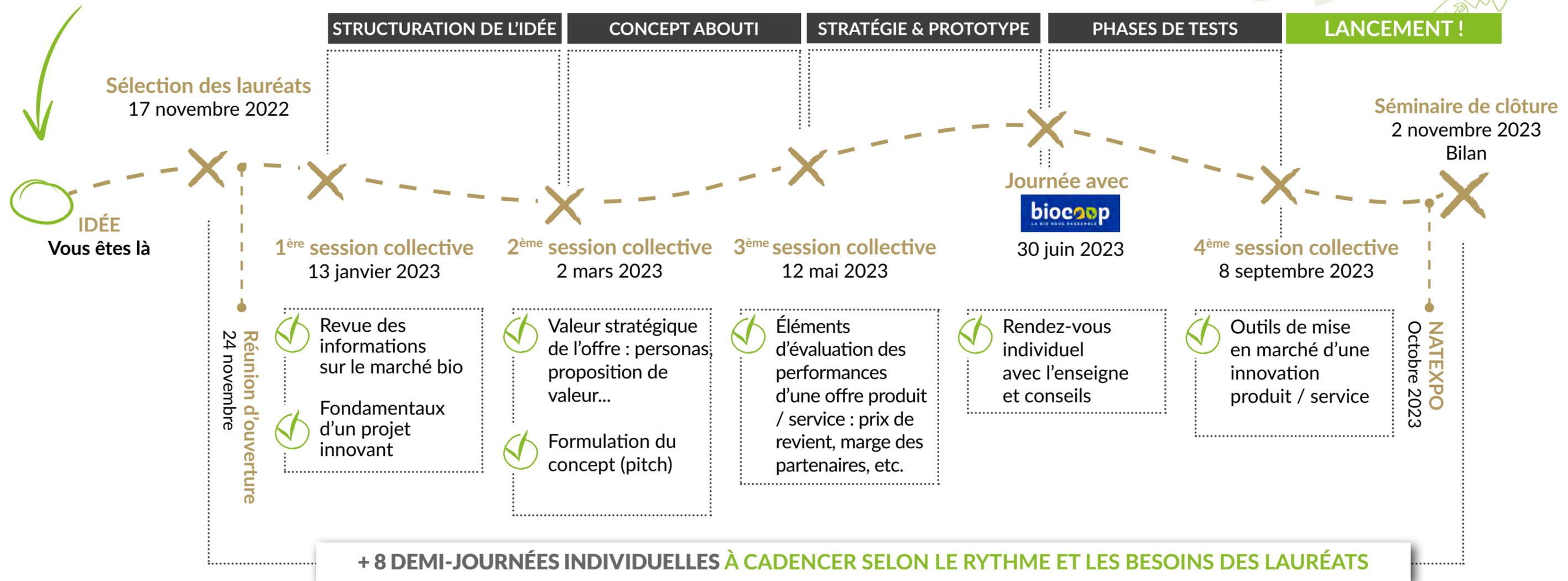
Du porteur de projet, à l'ETI ?

Et vous souhaitez vous positionner avec une certification bio dans l'agroalimentaire, la cosmétique, le textile et les produits d'entretien écologiques ou les services pour le secteur bio ?

Être lauréat BIO'innov vous permet de bénéficier d'un co-financement sur l'accompagnement de votre projet bio et innovant.

**Le dépôt d'un dossier de candidature est gratuit.**

L'innovation peut être une innovation produits, d'usage, organisationnelle, sociale, marketing, commerciale, etc, sans nécessairement être technologique.



# Un accompagnement stratégique & opérationnel



Être lauréat BIO'innov vous permet de bénéficier d'un co-financement sur l'accompagnement de votre projet bio et innovant.

## 8 DEMI-JOURNÉES COLLECTIVES ANIMÉES PAR LE CLUSTER BIO AVEC DES EXPERTS

Les thèmes abordés seront définis par les entreprises lauréates. Des moments privilégiés pour partager votre expérience !

## 8 DEMI-JOURNÉES INDIVIDUELLES D'ACCOMPAGNEMENT

Journées réalisées par un consultant spécialisé en stratégie de l'innovation et du bio pour travailler ensemble sur la structuration de votre projet et sa mise en place opérationnelle.

## 1 JOURNÉE AVEC BIOCOOP, COACH DES LAURÉATS 2023

**biocoop** Des conseils sur le positionnement marketing de votre projet, sur la stratégie commerciale de votre innovation, des données chiffrées sur votre catégorie de produits. La visite commentée d'un magasin Biocoop. *À noter : le circuit de distribution du produit développé peut être la GMS ou autre..*



Lauréat 2020  
Betsara  
(38 - Grenoble)  
Première huile essentielle de ravintsara en vrac.

*« Ce programme nous a permis de stimuler et d'ouvrir notre réseau, et de structurer et valider nos choix stratégiques pour le lancement de notre produit. »  
Erwan Le Capitaine, Directeur Général, Le Mas de L'Armandine*



Retrouvez les lauréats BIO'innov des éditions précédentes sur notre chaîne YouTube. [En savoir plus.](#)



Lauréat 2022  
Yency, sirop de Yacon  
(03 - Arfeuilles)  
Création de la première filière yacon bio en France.

## Les prix des partenaires



Pour les 8 lauréats : Développement et conception de votre packaging carton et réalisation des prototypes **OFFERTS** par le bureau d'études de FP Mercure Packaging.

## MiMOSA

Le **PACK VISIBILITÉ** pour les lauréats qui portent leur projet avec une collecte sur MiiMOSA en prêt participatif : une présence dans leur newsletter projet, une publication Facebook, une story Instagram pendant leur collecte.

*« Le programme BIO'innov, en plus du networking entre startups, est très complet et m'a permis d'affiner mon projet. » Mathieu Choux, Fondateur, Gaston Meunier Bio*



Lauréat 2022  
Jethica (26- Montmeyran)  
Gamme de bocaux et tartinables bio en ultra local.

## Le soutien personnalisé du Cluster Bio

Être lauréat vous donne accès à des services complémentaires, à la carte, pour développer votre projet, avec les services du Cluster Bio\*.

1 Participation incluse à la convention d'affaires du Cluster Bio pendant 2 jours (conférences, ateliers, rencontres B2B) : B.I.O.N'Days. [En savoir plus.](#)

2 La veille concurrentielle personnalisée de votre projet [En savoir plus.](#)



3 Rejoignez un groupe dynamique de porteurs de projets : mise en réseau, partage d'expériences et de bonnes pratiques, afin d'accélérer le développement de votre entreprise.

4 Un soutien privilégié de la part du Cluster Bio : réglementaire, accompagnement, informations, réunions dédiées entre lauréats et partenaires...

5 De la visibilité pour votre projet :  
• Le droit d'utilisation du label Lauréat BIO'innov (sous conditions),  
• Une visibilité auprès de professionnels et journalistes : réseaux sociaux, communiqué de presse, articles de blog...



\* L'adhésion au Cluster Bio est demandée pour profiter de ce dispositif inédit en région.

# Comment intégrer le programme BIO'innov ?

Avec 337 dossiers déjà étudiés, 130 entreprises régionales soutenues dans leur projet innovant depuis 2007, soyez le prochain projet accompagné dans le cadre de BIO'innov !

## CONTACTS

**Justine DRAGON**  
Chargée de mission Innovation  
[jdragon@cluster-bio.com](mailto:jdragon@cluster-bio.com) 06 21 06 56 97

**Lauriane LUBERT,**  
Chargée de mission Innovation  
[llubert@cluster-bio.com](mailto:llubert@cluster-bio.com) 06 21 06 56 97

### ÉTAPE 1

11 juillet 2022

**Dépot du dossier de candidature** auprès de Justine Dragon ou Lauriane Lubert, chargées de mission Innovation.

### ÉTAPE 2

7 novembre 2022

**Le dossier confidentiel est transmis au jury indépendant, composé de spécialistes de l'innovation et du secteur bio (hors entreprises).**

Le produit ou le service doit apporter une différenciation forte par rapport à ceux qui existent sur le marché.

Mesure du potentiel commercial du projet, du potentiel de création d'emplois et de la capacité du porteur à pérenniser le projet.

La présentation et la clarté du projet sont primordiales.



### ÉTAPE 3

17 novembre 2022

**Pitch des entreprises et sélection des 8 dossiers lauréats**

Valeur du programme : 9 000 € - **Restant à charge pour l'entreprise lauréate : 2 475 € HT**

Accompagnement s'inscrivant dans le programme « **Ambition Innovation - Optimiser ma politique d'innovation** », financé à 70% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et déployé par Thésame.

Lancement du programme avec la réunion d'ouverture

24 novembre 2022



# BIO'innov

PROGRAMME AMBITION RÉGION INNOVATION

ÉDITION SPÉCIALE PRODUITS BIOLOGIQUES

## Dossier de candidature

CE DOSSIER COMPLÉTÉ EST STRICTEMENT CONFIDENTIEL.

Il ne sera communiqué qu'aux membres du jury BIO'innov pour examen. Le jury est composé de partenaires du Cluster Bio dotés d'expertises complémentaires (management de l'innovation, ingénierie de financement, approche marché...), hors entreprises. L'enseigne Biocoop, partenaire du programme, fera partie du comité de sélection. L'objectif du dossier de candidature est de permettre aux candidats de présenter leur projet de façon claire et synthétique. Une description plus complète du projet pourra être jointe au dossier (photos, croquis, devis...).

**Date limite de dépôt des dossiers : 30 octobre 2022**

Raison sociale

N° de SIRET

Adresse

Code NAF

#### DIRIGEANT(E) DE LA SOCIÉTÉ

Nom - Prénom

Email\*

Tel mobile\*

\* Informations requises pour la signature électronique du contrat

#### PILOTE DU PROJET (si différent du dirigeant)

Nom - Prénom

Fonction

Email

Tel

Date de création  Forme juridique

Capital social

**SI APPARTENANCE À UN GROUPE >250 PERSONNES**

Nom du groupe  Effectif du groupe

CA consolidé du groupe  TOTAL bilan du groupe

Filiale à (%)

	Année N-2 (K€)*	Année N-1 (K€)*	Année N (prévisionnel - K€)
Chiffre d'affaires global			
Chiffre d'affaires export			
Total bilan			
Résultat net			
Effectif total (en équivalent temps plein)			
Effectif de production			

## Qui êtes-vous ?

### DESCRIPTION COURTE DE L'ENTREPRISE\*

Les points suivants sont à préciser : historique, implantation géographique, secteur d'activité et produits, marchés et stratégie de l'entreprise, principaux clients, compétences et savoir-faire, culture de l'innovation.

\* Informations requises si activité déjà en cours - ne concernent pas les porteurs de projets

## Votre projet

Nom du projet

### DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

Doit permettre de comprendre rapidement le (ou les) objectif(s) et le contenu. Origine de l'idée et cheminement du développement du projet, objectifs, cibles et canaux de distribution visés.

CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET par rapport à l'offre existante, valeur ajoutée pour les consommateurs et la filière bio

### EST-CE QUE VOTRE PROJET EST ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ?

Intègre t-il une dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ?

INDIQUEZ LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES ATTENDUES (augmentation du CA, de la rentabilité, création d'emplois, nouveaux marchés, avancées pour la filière bio régionale...)

POSITIONNEZ L'AVANCEMENT DU PROJET (recherche d'idées, choix de l'idée, développement, mise en marché) et décrire les étapes déjà réalisées. En fonction du degré d'avancement, précisez la place que vous avez ou souhaitez donner au client/ consommateur dans le développement de votre innovation.

PLAN DE FINANCEMENT à titre indicatif par le porteur de projet. Les aspects budgétaires pourront être revus en cours de programme.

Coût (€ HT) total estimé du projet	
Postes de dépenses Montant (€ HT)	
Frais externes immatériels liés au projet (détaillez par type de dépenses : prestataires externes...)	
Frais internes liés au projet (détaillez par type de dépenses : salaires et charges, frais généraux...)	

**PARTENARIATS SOLlicitÉS**

Projet monté avec l'aide d'un chargé de développement et de l'innovation (CCI, partenaires financiers... précisez les montants et types de dépenses) ? Si oui, le(s)quel(s) ? Prestataires techniques ?

Liste des personnes susceptibles de participer aux temps collectifs (séminaire, formation, ateliers)

NOM / Prénom	Fonction	Adresse e-mail

**Vos attentes**

Quelles sont vos attentes prioritaires concernant le programme BIO'innov ?

**Les conditions**

**LES CONDITIONS ET LES TIMINGS DU DISPOSITIF**

Au nom de l'entreprise que je représente, je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des engagements liés au programme BIO'innov.

Sont éligibles au programme BIO'innov 2023, les TPE, PME, ETI :

- Dont le siège social est situé en Auvergne-Rhône-Alpes
- Dont les statuts sont déposés à la date de sélection des lauréats (jeudi 17 novembre 2022)

En complétant ce dossier, si elle est sélectionnée, l'entreprise s'engage à :

- Développer un produit qui sera certifié bio ou un service à destination des produits biologiques
- Être présent(e) le 17 novembre pour présenter son projet devant un jury d'experts

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE AU PROGRAMME**

Les entreprises lauréates devront s'acquitter d'une participation de 2 475 € HT (valeur estimée du programme : 9 000 € HT) correspondant au cofinancement de l'accompagnement individuel et collectif par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. **L'adhésion à l'association Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes sera demandée aux entreprises lauréates pour poursuivre le programme BIO'innov et bénéficier ainsi de toutes les données utiles à la mise en œuvre du projet.**

**DATES À NOTER DANS L'AGENDA**

- **17 novembre 2022** : Pitch du projet candidats devant le jury à huis clos (Format : 10 minutes de pitch / 15 minutes de dégustation et échanges). Sélection des 8 lauréats par le jury selon les critères suivants : caractère innovant du projet / réel effet de levier du programme / potentiel commercial / potentiel de création d'emplois. Une pré-sélection pourra avoir lieu selon le nombre de dossiers reçus.
- **24 novembre 2022** : Réunion d'ouverture
- **13 janvier 2023** : Réalisation de la 1<sup>ère</sup> session collective

**ÉLÉMENTS À FOURNIR POUR LE DÉPÔT DE DOSSIER**

- Un texte de 10 lignes pour présenter votre projet de manière non confidentielle (à utiliser dans la presse, les réseaux sociaux et auprès des partenaires)
- Un logo de bonne qualité

- Option : des supports complémentaires permettant la bonne compréhension du projet peuvent être fournis (visuel, devis, détails du caractère innovant...)

Ce dossier est à compléter et à envoyer sous la référence « Candidature BIO'innov 2023 » par voie électronique à [llubert@cluster-bio.com](mailto:llubert@cluster-bio.com) / [jdragon@cluster-bio.com](mailto:jdragon@cluster-bio.com)

Vos coordonnées seront enregistrées par le Cluster Bio. Les informations recueillies par le Cluster Bio font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la communication entre les participants, à gérer plus facilement les services offerts, les demandes diverses ou les contacts, et à produire des statistiques. Les participants sont les seuls destinataires des données. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du Cluster Bio. Une rectification ou suppression d'informations concernant le participant est possible en s'adressant au Cluster Bio ([communication@cluster-bio.com](mailto:communication@cluster-bio.com)).

En tant que chef d'entreprise, j'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des informations présentes dans ce dossier, confirme le dépôt du dossier et accepte les mentions légales. Le signataire s'engage à poursuivre le processus d'intégration à Ambition ECO, dans le cas où sa candidature serait acceptée.

Le signataire s'engage à respecter la règle des minimis en complétant la déclaration jointe. Le règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis institue la possibilité pour les autorités publiques de verser à toute entreprise unique un montant d'aide maximum de 200 000 euros sur une période de 3 exercices fiscaux, sans être tenue de notifier cette aide, ni de la comptabiliser dans le calcul des règles de cumul d'aides (voir règlement pour plus d'information). Le signataire s'engage à renseigner la déclaration des aides de minimis sans quoi aucune aide ne pourra lui être octroyée.

En contrepartie, toutes les personnes qui ont accès à ces données, s'engagent à les traiter de manière confidentielle. Cet engagement vaut pour acte d'adhésion à Ambition PME.

Fait à : , le :

Cachet et signature du responsable de l'entreprise

Veillez mentionner ci-dessous l'ensemble des aides dites « de minimis » (y compris l'aide relative à la présente action collective), tous domaines confondus, ayant fait l'objet d'un octroi à votre entreprise (au sens d'entreprise unique) au cours des 2 derniers exercices fiscaux clos précédant la date de signature de cette déclaration et de l'exercice fiscal en cours.

En l'absence de déclaration renseignée aucune aide ne pourra être accordée.

La définition d'entreprise unique se réfère à la recommandation 2003/361/CE n°800/2008 de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises : tout groupement d'entreprises liées est considéré comme une entreprise unique. L'identification des aides de minimis octroyées doit donc couvrir l'entreprise candidate, ainsi que toute entreprise sur laquelle elle exerce, directement ou indirectement, une influence dominante ou toute entreprise qui peut exercer une influence dominante sur l'entreprise candidate ou qui, comme l'entreprise candidate est soumise à l'influence d'une autre entreprise.

Pour vous aider à remplir ce document : <https://les-aides.fr/zoom/bZ5g/l-application-de-la-regle-de-minimis.html>.

Dans le tableau ci-dessous : préciser le montant, le type d'aide et la date de l'aide. Indiquer 0 si aucune n'aide n'a été perçue.

Aide de minimis au sens du règlement n°1407/2013 du 18 décembre 2013, JO L 352 du 24.12.2013		
Exercice fiscal année N-2	Exercice fiscal année N-1	Exercice fiscal en cours
		Ambition Région Innovation : 5775€

*Le cas échéant convertir les aides en équivalent subvention*

Le responsable de l'entreprise\* (nom, prénom et fonction): .....  
 manifeste son intention de participer à l'action intitulée « BIO'innov 2023 : Ambition Région Innovation – optimiser ma politique d'innovation » élaborée par le Cluster Bio avec THESAME, et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées dans la présente fiche et déclare avoir été informé du caractère « de minimis » au sens du règlement CE de l'aide attribuée à ma société (\*\*).

Je soussigné,  en tant que   
 certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus.

Date :

Signature & cachet du responsable de l'entreprise :

\* Le signataire de ce document doit disposer des pouvoirs nécessaires pour engager l'entreprise. \*\* (règlement (CE) N° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, JO L 379 du 28.12.2006).